

PROCES VERBAL

Séance du 13 Décembre 2022

Consultable sur le site de la mairie : <https://mairiedegironville77.fr/mairie/comptes-rendus-des-reunions-du-conseil/>

L'an **2022** et le **13 décembre** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE GIRONVILLE, sous la présidence de Marian WATTS, Maire.

Présents : Mme WATTS Marian, Maire, Mmes : ARCENS Chantal, LÉOTARD Ghislaine, NAUDET Nicole, PLISSON Natalia, MM : COMBE Vincent, COUSIN François, HOUY Gérard, JEANNOTIN Olivier, LEBOEUF Jean-Michel

Absent(s) : M. POCHON Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

A été nommée secrétaire : Mme PLISSON Natalia

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCES VERBAL PRECEDENT

1/ FINANCES :

- Décision modificative de crédits n°1
- Quart de crédits investissements

2/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Réservoirs d'eau de pluie

ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT (22 NOVEMBRE 2022)

Madame le Maire demande si les conseillers ont des observations à émettre. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que proposé.

1/ FINANCES :

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 - réf : D2022_37

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que considérant les travaux envisagés, et vu le montant voté au chapitre 21 et notamment au compte 2138, et vu le montant des travaux

Madame le Maire propose d'effectuer les virements de crédits comme suit :

Compte D2138 (Autres constructions)	+ 100 000 €
Compte D21538 (Autres réseaux)	- 100 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative de crédits n°1 présenté par Madame le Maire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Autorise Madame Le Maire à passer les écritures

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023 - réf : D2022_38

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) : Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 selon le détail ci-dessous jusqu'à l'adoption du BP 2023 du budget principal

Compte 202 :	2 000 €
Compte 203 :	9 250 €
Compte 2041511 :	12 500 €
Compte 204181 :	15 000 €
Compte 2118 :	250 €
Compte 2131 :	553 €
Compte 2138 :	50 000 €
Compte 21538 :	50 000 €
Compte 2157 :	250 €
Compte 2158 :	250 €
Compte 2183 :	250 €
Compte 2188 :	250 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, **D'ACCEPTER** les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5/ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- RESERVOIRS D'EAU : François COUSIN a présenté des photos et expliqué où on peut installer les récupérateurs d'eau de pluie. Les conseillers sont d'accord sur le principe de prévoir 3 réservoirs. L'investissement chiffré sera présenté à la prochaine réunion
- TROTTOIRS : Chantal ARCENS a montré des photos de trottoirs en calcaire compacté mais, après discussion, on conclut qu'ils sont susceptibles de ne pas durer très longtemps. D'autres options ont été suggérées, mais il faut tenir compte du coût de l'entretien. Une réunion avec Monsieur BOURGIBAULT du cabinet INCA sera programmée début 2023

Séance levée à : 18h45

En mairie, le 14 décembre 2022

La Secrétaire de Séance,
Natalia PLISSON



Le Maire
Marian WATTS



Château-Landon - Souppes

En deux mots

Noël avec humour à Ichy

Vêtus de leur plus beau pull de Noël (ou plus moche selon les goûts) le maire d'Ichy Bernard Petit et ses adjoints Hervé Jacquesson et Cynthia Chereau ont distribué dimanche les colis gourmands aux 22 enfants et cheque-cadeau aux 27 enfants du village.



Noëllerie d'arts et musique aux Plantagenets

Ambiance inhabituelle à la Maison Habitat Val de Loing Habitat Les Plantagenets de Château-Landon qui s'est offert une petite « Noëllerie » en accueillant ce week-end dans sa salle de restaurant une exposition d'artistes et exposants venus leur présenter leur art et apporter la chaleur de leur visite. Pastelliste, aquarelliste, photographes et une créatrice de bijoux « minéraux-brésiliens » ont pu ainsi les embarquer dans leurs univers respectifs avec un sympathique vernissage auquel participait le maire Valérie Lagille. La chorale locale Chant en Chœur, animée par Luce Fare, a pu à son tour offrir une aubade de chants de Noël dimanche après-midi vivement appréciés.



La recette du Téléthon s'est amplifiée

Un départ regretté par tous

Gendarmerie : retraite de la majeure Kaniak

Après plus de 32 années d'une carrière intense au service de la gendarmerie, la majeure Marie-France Kaniak, commandant la brigade de Château-Landon, vient d'organiser son pot de départ à la retraite au foyer rural en présence de nombreux invités.

Aux côtés de Thierry Mailles, sous-préfet de Fontainebleau et Jean-Jacques Hyst, président de la CCGVL, sa hiérarchie était représentée par le colonel Fumery, commandant le groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne, ainsi que la colonelle Clautiaux, commandant de la compagnie de gendarmerie de Fontainebleau. De nombreux officiers et sous-officiers étaient également présents ainsi que la brigade de Château-Landon particulièrement émue.

Une femme de caractère

Alors que tous les matres de son territoire de 17 communes étaient au rendez-vous, on notait la présence de commerçants, chefs d'entreprise et surtout agriculteurs et artisans reconnais-



La remise d'une lettre de félicitations par le colonel Fumery

interlocuteurs, la colonelle Clautiaux a pu le relever dans un long discours retenant non sans humour sa carrière peu commune qui la conduit parfois sur des missions tendues à haute responsabilité.

« Vous êtes un monument de la gendarmerie, j'ai un grand respect et une admiration pour votre carrière et la façon dont vous l'avez tracée », amorçait la colonelle avant de développer

Corse en 2001 dans un contexte mouvementé dominé par une certaine « nuit bleue », elle s'est initiée à l'identification criminelle où elle a particulièrement excellé.

Mobilisée à Haïti au cœur du chaos

Toujours en mouvement, elle a rejoint la brigade d'Avallon, puis remarquée pour la conduite de ses enquêtes pris la tête de celle d'Anxette affublée d'un ca-

siers criminels puis est affectée coordinatrice à l'ITOP Camps à la tête de 257 personnes sur les secteurs les plus sensibles de Port-au-Prince dans un chaos post-tremblement de terre dramatique.

Promue au grade de majeure à son retour en 2012, son tempérament de « femme de caractère au verbe assuré » recueille toutefois l'adhésion de ses subordonnés par son charisme et ses qualités humaines. Forte de son expérience d'Haïti et son implication dans l'amélioration du contenu des stages d'enquêteur au CNFP, elle est détachée en Côte d'Ivoire puis au Pérou pour apporter entre autres ses compétences dans la lutte contre les narcotrafiquants. Ce sera enfin Château-Landon en 2018 où elle réorganise la brigade et se fait très vite adopter. Un même éloge a pu être rendu même éloge a pu être rendu par le colonel Fumery, l'occasion de lui remettre une lettre de félicitations pour sa dernière mission et notamment sa mise en place du dispositif Agri-vigilance unanimement apprécié.

Après la présentation de son successeur l'adjutant-